

Cochez pour quel territoire vous faites votre demande :

- Zone de revitalisation
 Zone du quartier Saint-Roch

1. Renseignements sur la propriété faisant l'objet de la demande

Adresse de la propriété (numéro, rue, appartement)		
Ville	Province	Code postal
Ou numéro de lot		
Ville	Province	Code postal
Nombre de logements créés (max. 6 unités) :		
Est-ce que la propriété a fait l'objet d'un sinistre?		
Si oui, quand?		
Avez-vous reçu ou recevrez-vous une indemnité en rapport avec ce sinistre?		

2. Renseignements sur l'identité du ou des propriétaires

À compléter si le propriétaire est une personne physique

Nom de famille	Prénom <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Courriel
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)		Ville
Province	Code postal	Téléphone
		Autre téléphone poste Cellulaire
Nom de famille	Prénom <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Courriel
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)		Ville
Province	Code postal	Téléphone
		Autre téléphone poste Cellulaire
Nom de famille	Prénom <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Courriel
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)		Ville
Province	Code postal	Téléphone
		Autre téléphone poste Cellulaire

À compléter si une personne doit vous représenter auprès de la Ville dans ce processus (joindre une procuration)

Nom du mandataire	Prénom <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Courriel
Adresse du mandataire (numéro, rue, appartement)		Ville
Province	Code postal	Téléphone
		Autre téléphone poste Cellulaire

3. Renseignements sur l'entreprise

À compléter si le propriétaire est une entreprise (joindre les lettres patentes et une résolution désignant le signataire)

Raison sociale		
Adresse (numéro, rue, bureau)		Ville
Province	Code postal	Téléphone
		poste Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Nom du mandataire	Prénom <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Courriel
Adresse du mandataire (numéro, rue, appartement)		Ville
Province	Code postal	Téléphone
		Autre téléphone poste Cellulaire
Êtes-vous inscrit au fichier de la TPS/TPH et de la TVQ? OUI NON		
Si oui, quel est le taux (%) de remboursement :		TPS/TPH : TVQ :
Numéro de TPS/TPH :		Numéro de TVQ :

4. Envoi de votre formulaire

Important - Joindre à votre formulaire les documents suivants :

Preuve de propriété (compte de taxes municipales de l'année en cours ou acte d'acquisition).	
Un chèque libellé au nom de la Ville de Québec au montant du tarif imposé par un règlement de la Ville à l'égard de la demande en vertu du présent règlement pour acquitter les frais d'administration (frais d'ouverture de 123,02 \$, envoyé par la poste).	
Retournez à : Ville de Québec Section des subventions aux bâtiments 295, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 3G8	Vous avez des questions ? Appelez-nous au 418 641-6186 ou Écrivez-nous à habitation@ville.quebec.qc.ca
Par courriel : habitation@ville.quebec.qc.ca	

5. Indemnités

Dans le cas d'un bâtiment ayant fait l'objet d'un sinistre avant ou pendant l'exécution des travaux admissibles, le coût de ces travaux doit être ajusté en fonction du montant de toute indemnité versée ou à être versée en rapport avec ce sinistre en vertu d'un contrat d'assurance, ou en l'absence d'un tel contrat, du montant de la perte établie par le directeur.
--

6. Signature du ou des propriétaires

Je déclare être propriétaire de l'immeuble et certifie que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais et complets.		
Je reconnais qu'un représentant de la Ville de Québec pourra visiter l'immeuble et obtenir de toutes sources des renseignements sur l'immeuble faisant l'objet de la demande.		
Je reconnais avoir pris connaissance des obligations et exigences décrites dans le résumé du programme disponible sur le site Internet de la Ville de Québec www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation .		
Conséquemment, je reconnais que tous les travaux exécutés avant la confirmation écrite de la subvention ne sont pas admissibles au programme.		
La délivrance d'un permis de construction ne constitue pas une confirmation de subvention.		
Tout requérant qui fournit des renseignements rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande d'aide financière perd les avantages de la subvention et doit rembourser la totalité de celle-ci.		
Signé à :	Signature	Date : année mois jour
Signé à :	Signature	Date : année mois jour
Signé à :	Signature	Date : année mois jour